

# Bois-énergie : nos ressources sont-elles inépuisables ?

par Didier Marchal

ValBiom asbl<sup>1</sup>



*En octobre dernier à Saint-Hubert, l'asbl ValBois réunissait la plupart des professionnels de la filière-bois lors d'une après-midi de réflexion. L'objectif de cette rencontre était d'initier un débat sur les multiples voies de valorisation de nos bois (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois-énergie,...).*

Après une brève présentation relative à divers aspects des projets liés au bois-énergie (l'utilisation du bois pour le chauffage des ménages [ValBiom], les projets dans le domaine public [Fondation rurale de Wallonie], la plate-forme SÉCO-BOIS [SÉCO-BOIS et ERBE asbl], une initiative de regroupement des producteurs de produits connexes dans le Luxembourg belge [IDELUX]), les représentants des industriels de la filière bois ont pris la parole (FEBELBOIS, COBELPA, FEDEMAR, F.N.S.) ainsi que ceux des propriétaires forestiers privés (S.R.F.B.) et publics (D.N.F.).

Du côté de l'**utilisation domestique du bois**, on note une forte demande pour tous les systèmes de chauffage au bois : chaudières (automatiques ou non), poêles à bûches, inserts, poêles à pellets, ... Le prix élevé des produits pétroliers n'y est pas étranger ! Ce véritable engouement pour les appareils de chauffage au bois s'est traduit par une forte augmentation de la demande en combustibles ligneux (bûches et pellets essentiellement). On a également pu constater un accroissement du prix des bûches. On notera toutefois que certains soulèvent aussi un problème de manque de main d'œuvre qualifiée pour accomplir les travaux de bûcheronnage.

Dans le domaine des **entreprises de la filière bois**, il s'agit le plus souvent d'une valorisation énergétique interne d'un combustible produit sur place (chutes de scierie, plaquettes, sciures, ...). Il s'agit là d'une démarche généralement rentable pour l'entreprise, puisque celle-ci ne doit plus payer pour se débarrasser des sous-produits de son activité et que les



combustibles fossiles peuvent être remplacés par du bois sous une forme ou l'autre. D'autres secteurs, hors filière bois, commencent également à s'intéresser à la biomasse comme source de combustible.

Au niveau des **communes**, les projets de réseaux de chaleur devraient utiliser du bois issu de l'exploitation locale des forêts communales (premières éclaircies résineuses, rémanents forestiers, ...).

Les **industriels** représentés à cette table ronde insistent sur l'importance du secteur en termes d'emplois. Ils rappellent également les avantages environnementaux du matériau bois. C'est la raison pour laquelle il importe de privilégier autant que possible la valorisation matière de celui-ci. La production d'énergie ne doit venir, selon eux, qu'en dernière extrémité. Ils proposent par ailleurs un moratoire sur tous les nouveaux projets industriels bois-énergie. Face à l'essor du bois-énergie, on insiste enfin sur le fait qu'il importe d'éviter de détourner du bois de sciage vers d'autres utilisations (panneaux, pâte à papier, chauffage, ...).

Face au cri – parfois alarmiste – des industriels, n'accusons pas prématurément et sans discernement le bois-énergie. En effet, si certaines scieries sont à l'arrêt par manque de bois, il semble que cela soit plutôt dû à de fortes exportations de grumes vers la Chine ou les Pays de l'Est, qu'au seul bois-énergie...

<sup>1</sup> ValBiom – Chaussée de Namur, 146 – B-5030 GEMBLoux  
marchal@cra.wallonie.be

Actuellement, en Région wallonne, on exploite moins que ce que la forêt produit. Il faut cependant nuancer ce propos, sachant que le prélèvement est bien inférieur à l'accroissement pour les feuillus (à l'exception du peuplier) et pour les résineux, à l'exception de l'épicéa pour lequel le prélèvement est légèrement supérieur [CELLULE ETAT DE L'ENVIRONNEMENT WALLON, 2005].

D'où vient dès lors l'inquiétude des industriels de la filière bois ? Il semble que ce qui les préoccupe le plus réside dans l'émergence de « gros » projets bois-énergie qui ne disposent pas de ressources propres et qui vont devoir puiser dans les « réserves » de bois de la Wallonie. Si le premier objectif de la sylviculture est bien de produire du bois de qualité, les différentes étapes de la filière bois génèrent une quantité non négligeable de produits connexes (écorces, sciures, plaquettes, chutes diverses, ...). Une partie de ceux-ci est déjà utilisée au niveau industriel (pâte à papier, panneaux, ...). Un développement inconsidéré des projets de valorisation énergétique (certains promoteurs étant attirés par les Certificats verts) de la biomasse pourrait donc provoquer une concurrence accrue sur cette quantité « finie » de bois wallon. Il importe donc de veiller au bon développement de la filière bois-énergie afin que son essor ne se fasse pas au détriment des autres utilisateurs de ce bois.

Conscients de l'intérêt de connaître l'état de la ressource et les flux de matière entre les différentes utilisations possibles, les Ministres wallons LUTGEN (Agriculture) et ANTOINE (Energie) ont commandé une étude à une institution scientifique. Les résultats devraient être présentés aux Ministres d'ici la fin de l'année 2006. Diverses études sur le sujet ont déjà été menées à bien [MARCHAL, 2004], mais il semble qu'il devenait nécessaire de réaliser un nouveau bilan.

Chez nos voisins, l'évolution du bois-énergie interpelle également. En France, par exemple, le programme Bois-énergie de l'ADEME<sup>2</sup> dépasse les objectifs initiaux. L'objectif premier était de créer 1.000 chaufferies collectives entre 2000 et 2006, 1.400 sont d'ores et déjà répertoriées et on pourrait atteindre un nombre de 1.650 unités pour la fin 2006 [SIGNORET, 2006]. Le prochain programme (période 2007 – 2010) est en cours de négociation et devrait inclure tous les aspects de la biomasse (bois, paille, cultures énergétiques), tout en portant un accent particulier sur les qualités environnementales des chaudières. D'après J.-C. POUET (ADEME), cité par SIGNORET [2006], il semble qu'un des enjeux actuels du bois-énergie en France soit plutôt du côté de la mobilisation de la ressource. Il souligne en effet que si la partie « montage de projets » commence à être bien rôdée, il importe d'organiser maintenant la gestion des ressources : l'approvisionnement fait appel à des intérêts divergents qu'il faut coordonner pour établir une filière efficace. C'est l'une des missions de l'ADEME pour la France.



Photo: D. Marchal

Nos ressources ligneuses sont-elles inépuisables ?

De plus, il apparaît que la matière première (les plaquettes dans ce cas) présente une qualité fort variable d'une livraison à l'autre. On signalera à ce titre qu'une Spécification technique du CEN (Centre européen de Normalisation) est en cours de validation – avant son adaptation en norme – dans le cadre du projet européen EUBIONET II. Plusieurs pays participent à ce projet, dont le CRA-W<sup>3</sup> pour la Belgique.

## ■ EN GUISE DE CONCLUSION...

Nos ressources en bois sont-elles inépuisables ? On pourrait répondre : « oui, mais... ». En effet, nos ressources *peuvent être* inépuisables pour autant que nos forêts soient gérées de façon durable et que l'on utilise le bois de façon raisonnée. La pression sur cette ressource est de plus en plus forte, notamment pour pouvoir respecter les engagements de la Belgique dans le cadre de la réduction des gaz à effet de serre. Les utilisations traditionnelles (bois d'œuvre, bois d'industrie, ...) ne doivent pas pour autant être négligées ! Le débat est – bien entendu – loin d'être clos, mais prendre conscience du caractère « fini » de nos ressources en biomasse est déjà un pas important ! Il peut être utile d'ajouter qu'il existe des pistes – déjà en application dans certains pays – pour accroître nos ressources en biomasse : augmenter la production forestière par le choix d'essences plus productives, multiplier les productions ligneuses « hors forêt » (taillis à très courte rotation, par exemple) ou encore développer des biocombustibles à partir de productions agricoles.

### DOCUMENTS CITÉS

CELLULE ETAT DE L'ENVIRONNEMENT WALLON [2005]. *Tableau de bord de l'environnement wallon 2005*. Namur, Ministère de la Région wallonne, Direction Générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, 160 p.

MARCHAL D. [2004]. Les inventaires bois-énergie, pour quoi faire ? *Silva Belgica*, 111, 3, 48-49.

SIGNORET S. [2006]. Bois, industrie et collectivités : la corde raide de la ressource. *Supplément Energie Plus*, 371, 10-13.

<sup>2</sup> Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

<sup>3</sup> Centre wallon de Recherches agronomiques.